

# PLACEMENTS

## TARIFS ET CONDITIONS

### Achat et vente de titres

Les opérations d'achat et de vente de titres sont soumises au droit de timbre fédéral de négociation sur les titres suisses et étrangers ainsi qu'à une taxe de bourse sur les titres cotés aux bourses suisses.

Les ordres transmis par internet sur les dépôts de type « Netinvest » bénéficient d'un rabais de 50% sur les tarifs indiqués ci-dessous.

### Actions et titres assimilés

Contre-valeur CHF du montant brut du décompte		Places Suisses	Places de l'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord	Autres places de bourse
Jusqu'à	CHF 25'000.-	1,10%	1,90%	2,10%
Jusqu'à	CHF 50'000.-	1,05%	1,75%	1,95%
Jusqu'à	CHF 100'000.-	1,00%	1,65%	1,85%
Jusqu'à	CHF 200'000.-	0,80%	1,45%	1,65%
Jusqu'à	CHF 300'000.-	0,60%	1,20%	1,40%
Jusqu'à	CHF 400'000.-	0,40%	0,90%	1,10%
Jusqu'à	CHF 1'000'000.-	0,30%	0,80%	1,00%
A partir de	CHF 1'000'000.-	0,20%	0,70%	0,90%

Minimum CHF 80.- pour les places suisses et CHF 120.- pour les places de bourse étrangères.  
Maximum 10% du montant brut du décompte.

### Obligations et titres assimilés

Contre-valeur CHF du montant brut du décompte		Places Suisses	Places de l'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord	Autres places de bourse
Jusqu'à	CHF 25'000.-	0,90%	0,90%	0,90%
Jusqu'à	CHF 50'000.-	0,80%	0,80%	0,80%
Jusqu'à	CHF 100'000.-	0,70%	0,70%	0,70%
Jusqu'à	CHF 200'000.-	0,50%	0,50%	0,50%
Jusqu'à	CHF 400'000.-	0,40%	0,40%	0,40%
Jusqu'à	CHF 1'000'000.-	0,30%	0,30%	0,30%
A partir de	CHF 1'000'000.-	0,20%	0,20%	0,20%

Minimum CHF 80.- pour les obligations en CHF et CHF 120.- pour les obligations en monnaies étrangères.  
Maximum 10% du montant brut du décompte.

## Mandats de gestion Premium

Dans la commission forfaitaire Premium, les frais suivants sont inclus : Les frais de comptes et de dépôts liés à la gestion d'un portefeuille par mandat. Ne sont pas compris : les taxes de bourse, timbre fédéral et autres impôts, ainsi que les prestations décrites sous « services particuliers », à l'exception du relevé fiscal Suisse.

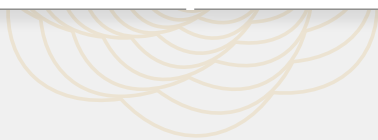
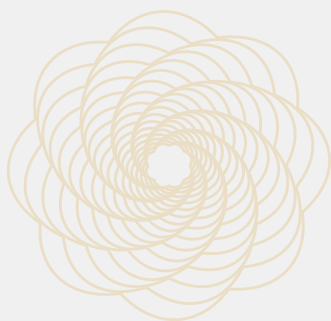
	Montants	Obligations	Revenu et équilibré	Croissance et actions
Jusqu'à	CHF 1'000'000.-	0,95%	1,50%	1,70%
Jusqu'à	CHF 2'000'000.-	0,85%	1,40%	1,60%
Jusqu'à	CHF 5'000'000.-	0,75%	1,30%	1,50%
A partir de	CHF 5'000'000.-	0,65%	1,20%	1,40%

La commission applicable au mandat de gestion comportant des restrictions et/ou directives est majorée de 10%.  
Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est comprise dans le forfait. Le mode de facturation est trimestriel.

## Commission d'administration (droits de garde)

La valeur boursière déterminée à la fin de chaque mois est prise comme base de calcul. Le mode de facturation est trimestriel et pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en sus.

Tarif de base	0,30% jusqu'à CHF 500'000.-	0,25% dès CHF 500'000.-	Dès 5'000'000.-, sur demande
Tarifs de base pour Fonds BCN	0,20% jusqu'à CHF 500'000.-	0,17% dès CHF 500'000.-	Dès 5'000'000.-, sur demande
Minimum	CHF 50.- par dépôt	CHF 20.- par position	
Majorations	0,08% pour les valeurs déposées à l'étranger	25% du tarif de base pour les dépôts avec attention particulière	0.10% pour les dépôts hors collectifs
Autres	CHF 30.- pour les cédules hypothécaires, polices d'assurances et autres documents	Obligations de caisse BCN : offerts	
Dépôt Epargne 3	Tarif de base : 0,50%	Minimum CHF 25.- par dépôt	Fonds BCN durable : offerts



## Fonds de placement (souscription/achat uniquement)

Le timbre fédéral de négociation est prélevé lors de la souscription de parts de fonds de placement étrangers. Les ordres transmis par internet sur les dépôts de type « Netinvest » bénéficient d'un rabais de 50% sur les tarifs susmentionnés.

Fonds BCN durable, fonds en actions et fonds thématiques (en CHF)		
Jusqu'à	100'000.-	1,50%
Jusqu'à	250'000.-	1,20%
Jusqu'à	500'000.-	1,00%
A partir de	500'000.-	0,50%

Fonds d'allocations d'actifs, sectoriels et divers (en CHF)		
Jusqu'à	100'000.-	1,75%
Jusqu'à	250'000.-	1,30%
Jusqu'à	500'000.-	1,00%
A partir de	500'000.-	0,50%

Fonds monétaires (en CHF)		
Jusqu'à	30'000.-	0,40%
Jusqu'à	50'000.-	0,30%
Jusqu'à	500'000.-	0,20%
Jusqu'à	3'000'000.-	0,10%
A partir de	3'000'000.-	0,05%

Fonds en obligations (en CHF)		
Jusqu'à	100'000.-	1,00%
Jusqu'à	250'000.-	0,80%
Jusqu'à	500'000.-	0,60%
A partir de	500'000.-	0,30%

Types de fonds de placement	Spécificités
Fonds BCN durable et fonds Swisscanto	Se référer aux tarifs mentionnés ci-dessus, minimum CHF 50.-.
Fonds de placement d'autres établissements et organisations couverts par le contrat de distribution conclu entre Swisscanto Fund Center Ltd London et la Banque Cantonale Neuchâtoise.	Se référer aux tarifs mentionnés ci-dessus, minimum CHF 80.-. Facturation complémentaire des frais forfaitaires réclamés par les courtiers intermédiaires (tarif par transaction: maximum CHF 15.- <sup>1</sup> ).
Autres fonds de placement non-couverts par le contrat de distribution conclu entre Swisscanto Fund Center Ltd London et la Banque Cantonale Neuchâtoise.	Se référer aux tarifs mentionnés ci-dessus, minimum CHF 80.-. Facturation complémentaire des frais forfaitaires réclamés par les courtiers intermédiaires: <sup>1</sup> <u>Fonds standards:</u> Jusqu'à CHF 50'000.-: CHF 50.- / Dès CHF 50'000.-: CHF 100.- <u>Fonds non-standards:</u> Taux forfaitaire de 0,125% (minimum CHF 300.- / maximum CHF 750.-)
Fonds immobiliers et ETF (Exchange Trades Funds)	Le tarif « courtage-actions et titres assimilés » est appliqué à l'achat et à la vente.
Fonds Epargne 3	Sans courtage à la souscription et au remboursement

<sup>1</sup> Frais facturés à la souscription/achat et au remboursement/vente. Facturation complète des commissions facturées par l'émetteur de fonds.

## Indemnités de distribution

Dans le cadre de ses activités, la BCN reçoit de la part de tiers certaines rémunérations sous forme de commissions (indemnités) de distribution pour les tâches et prestations qu'elle accomplit en liaison avec la commercialisation de placements collectifs de capitaux (fonds de placement) ou autres produits financiers. Le tableau non exhaustif ci-dessous indique les marges d'indemnités de distribution (Swisscanto) qui peuvent être versées à la BCN. Les chiffres mentionnés sont en pour cent du volume de placement sur base annuelle.

Type de fonds de placement					
Monétaire	Obligataire	Immobiliers	Actions	Allocations d'actifs	Divers
0 à 0,39%	0 à 0,81%	0 à 0,35%	0 à 1,40%	0 à 1,40%	0 à 1,10%

## Placements fiduciaires

Fiduciaires fixes (1 mois et plus) (en CHF)		
Jusqu'à	250'000.-	0,50%
Jusqu'à	500'000.-	0,375%
Jusqu'à	3'000'000.-	0,250%
A partir de	3'000'000.-	0,125%

Commission minimum de CHF 200.-  
 Montant minimum CHF 100'000.-  
 Frais de remboursement anticipé: CHF 200.-  
 Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en sus.

Fiduciaires à 2 jours de préavis (en CHF)		
Jusqu'à	1'000'000.-	0,50%
A partir de	10'000'000.-	à fixer

Montant minimum CHF 200'000.-  
 Chaque mutation: CHF 100.-  
 Durée minimum: 5 jours ouvrables  
 Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en sus.

## Services particuliers

Ces frais ne sont pas compris dans la commission de gestion forfaitaire, à l'exception du relevé fiscal Suisse.

Taxes annuelles (en CHF)	
Relation particulière	Domicile en Suisse: 250.- Domicile à l'étranger: 500.-
Conservation de la correspondance	Domicile en Suisse: 250.- Domicile à l'étranger: 500.-
Frais de tenue des comptes métaux	0,3%, minimum 50.- par an (facturation trimestrielle).

Frais d'établissement de liste de titres et de relevés de dossier (en CHF)	
Etat des valeurs	Sans frais
Inventaire de succession	10.- par poste (4,50 par chiffrage / 5.50 par prorata)
Plan de partage	100.- + 7.- par poste
Relevé fiscal Suisse	9.- par poste (2,50 par chiffrage / 6.50 par revenu)
Relevé fiscal France	500.- (coût unique)
Minimum par relevé ou liste de tiers	25.-

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en sus.

Frais d'établissement de demande de remboursement d'impôts (en CHF)	
Impôt anticipé pour personne morale domiciliés en Suisse (R25)	4% du montant remboursé
Récupération de la retenue d'impôts et/ou de l'imputation forfaitaire d'impôt	4% du montant remboursé
Impôt anticipé pour personne domiciliée à l'étranger. Récupération de l'impôt à la source	8% du montant remboursé
Majoration par poste	10.-
Minimum / maximum par dossier	100.- / 750.-
Montant brut minimum récupérable pour l'établissement d'une demande de remboursement	150.-

Remboursement anticipé (en CHF)	
Compte à terme	200.-
Obligations de caisse (au cours du marché, max. 100%)	100.-

## Opérations de remises, retraits et transferts de titres

Remises (en CHF)	
A placer sous dépôt	Gratuit
Dans les délais de participation à une opération de réorganisation financière	Gratuit
Hors délais de participation à une opération de réorganisation financière	100.-

Retraits (en CHF)	
Au guichet (par valeur)	150.-
Majoration en cas d'envoi par la poste (par pli)	50.-

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en sus.

Transferts de titres auprès d'une banque tierce (en CHF)	
Conservés auprès de la BCN (obligation de caisse BCN)	100.-
Conservés auprès des dépositaires suisses	100.-
Conservés auprès des dépositaires étrangers	200.-

Divers (en CHF)	
Enregistrement de titres entraînant un surcroît de travail administratif	100.-
Livraison ou réception contre paiement (minimum/maximum)	0,30% (150.- / 800.-)

Tous les montants s'entendent en CHF ou contre-valeur en monnaies étrangères.